

Grief #0093 :

Dossier: Régime de retraite versus trois mois de grève en 2003

Historique du grief:

Un grief a été déposé le 16 décembre 2003, suite au départ à la retraite de Michel Agnier.

Une première décision est rendue par l'arbitre Me Alain Corriveau le 8 janvier 2008 qui fait droit au grief. L'arbitre ne s'était penché que sur le fond car les parties avaient convenu de plaider la portée du grief plus tard, en cas de besoin.

L'employeur insatisfait de la décision de Me Corriveau, porte le dossier à la Cour supérieure. L'honorable Hélène Poulin, juge à la Cour supérieure, rejette la demande de l'employeur le 9 juillet 2008.

Encore insatisfait, l'employeur demande à la Cour d'appel la permission d'en appeler de la décision. Cette fois c'est l'honorable Allan R Hilton, juge à la Cour d'appel, qui rejette la demande de l'employeur.

Les parties demandent donc à Me Alain Corriveau, arbitre de griefs, de reprendre le dossier afin de débattre de la portée du grief, tel que convenu au début du processus. L'arbitre entend donc les prétentions des parties sur la portée et suite à cela, il fait encore droit aux prétentions du syndicat dans sa décision du 5 novembre 2009, soit qu'il s'agit d'un grief à portée syndicale et non individuelle. L'arbitre donnant raison une fois de plus au syndicat.

Toujours insatisfait, l'employeur décide de porter cette **nouvelle** décision à la Cour supérieure.

Voici où nous en sommes :

Une première rencontre visant à fixer une date de comparution a eu lieu le 7 juin 2010. La date d'audience a été fixé le 8 septembre 2010.

Vous devez savoir que même si la Cour supérieure rejette la demande de l'employeur, ce dernier pourra encore tenter d'en appeler devant la Cour d'appel. **Nous ne sommes malheureusement pas à l'abri de l'abus de recours de l'employeur.**

Nous nous excusons du délai, bien involontaire, mais n'eut été de l'entêtement et de la mauvaise volonté de notre employeur, le dossier serait réglé depuis fort longtemps.

Nous vous informerons des suites du dossier dès qu'il y'aura du nouveau.

Votre exécutif.